



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 27 août à 15 h, à l'hôtel de Région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie
Monsieur Germain Richer maire de la Ville de Prévost

Sont également présents :

Monsieur Yvan Patenaude, secrétaire de la Régie
Monsieur Matthieu Ledoux, trésorier de la Régie

2014-08-27/472
ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2014

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente séance soit et est ouverte à 15 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-08-27/472
ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 27 AOÛT 2014

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2014-08-27/473
ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2014

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2014;

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 juin 2014 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2014-08-27/474
ITEM 4

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU 5 JUIN AU 20 AOÛT 2014

ATTENDU QUE le trésorier a déposé le registre des chèques pour la période du 5 juin au 20 août 2014;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Gallant;

ET RÉSOLU QUE :

Le conseil de la Régie adopte le registre des chèques pour la période du 5 juin au 20 août 2014;

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques ont été émis;

QUE le président et le trésorier certifient par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2014-08-27/475
ITEM 5

AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 001 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF / ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD, LES FRAIS DE LABORATOIRE, D'ARPENTAGE, DE COMMUNICATIONS, D'INTÉRÊTS TEMPORAIRES ET CONTINGENTS / ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2012-12-13/247

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a approuvé la partie relative aux objets autres que les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis, pour la surveillance et la gestion de la construction (BA-2010-60) étape II, pour les plans et devis préliminaires du règlement d'emprunt numéro 001 pour la somme de 18 757 175 \$;

ATTENDU QUE la résolution 2012-12-13/247 autorisait le trésorier à contracter un emprunt temporaire pour un montant de 7 000 000 \$;

ATTENDU les dispositions de la Loi des cités et villes qui permet à la Régie de contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE :

1. La Régie autorise le trésorier à contracter un emprunt temporaire pour un montant de 18 757,175 \$ et pour une période de validité de 30 mois ;

2. Que le président et le trésorier soient autorisés à signer tous les documents requis afin de donner plein effet à la présente;
3. La résolution 2012-12-13/247 soit abrogée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2014-08-27/476
ITEM 6

VARIA

Aucun point au varia.

2014-08-27/477
ITEM 7

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

2014-08-27/478
ITEM 8

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 27 AOÛT 2014

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU que la présente séance soit et est levée à 15 h 21.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Stéphane Maher,
Président

Yvan Patenaude,
Secrétaire